

Note sur les échanges Ramadier-Spaak pour l'Assemblée européenne (Juillet 1948)

Légende: Le 24 juillet 1948, le député socialiste français Paul Ramadier évoque avec Paul-Henri Spaak, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Belgique, les voies et les moyens politiques à suivre pour créer une Assemblée parlementaire européenne.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. DEP, Dépôts. Mouvement européen. ME 1183.

Copyright: Tous droits réservés

URL: http://www.cvce.eu/obj/note_sur_les_echanges_ramadier_spaak_pour_l_assemblee_europeenne_juillet_1948-fr-f71bcc6d-ab21-4a8a-8b2b-9053fa4dedb7.html

Date de dernière mise à jour: 07/09/2012

Note sur les échanges Ramadier-Spaak pour l'Assemblée européenne (Juillet 1948)

Indications fournies par M. Ramadier sur sa conversation du 24 juillet 1948 avec M. Spaak et sur les conclusions qu'il en tire quant à la méthode à employer pour la convocation de l'Assemblée européenne

1. La proposition de M. Bidault à la conférence des ministres des Affaires étrangères à La Haye, le 19 juillet, n'a pas recueilli un réel assentiment des autres ministres présents : toutefois, l'examen attentif a été reporté à la prochaine session de la conférence. Les objections principales formulées par M. Bevin étaient celles qu'il avait déjà développées auprès de M. Churchill et de la députation anglaise venue apporter à M. Attlee et à lui-même les résolutions de La Haye : c'est-à-dire la difficulté qu'il y aura à tenir à l'écart de l'Assemblée des représentants communistes, et les inconvénients graves que leur présence ne saurait manquer d'y créer. M. Spaak n'a pas soutenu la proposition, semble-t-il, pour trois raisons : la première, c'est que M. Bidault ne se serait pas concerté avec lui au préalable ; la deuxième est l'attitude franchement défavorable prise par M. Bevin, plus vivement même qu'on ne pouvait le prévoir, et enfin le fait que M. Bidault semblait presque être un ministre démissionnaire au moment où il a fait cette proposition.

M. Spaak a cependant amené M. Bevin à envisager d'un œil plus favorable une Assemblée qui serait convoquée par des organisations privées, et c'est là, la source des renseignements utilisés par la presse, mais il n'y a pas lieu de considérer que c'est une prise de position ferme de l'un ou de l'autre des ministres : c'est seulement une échappatoire facile prise par les uns pour éviter de briser les chances de réalisation, par les autres pour écarter leur responsabilité et minimiser le projet.

2. Au cours de la conversation de M. Ramadier et de M. Spaak, ce dernier a donné un avis beaucoup plus clair et qui semble s'approcher davantage de son opinion profonde :

a. une Assemblée convoquée sur l'initiative d'organisations privées se heurterait à des difficultés assez sérieuses provoquées par la pluralité actuelle des mouvements pour l'unité européenne : la coordination est encore incomplète entre le Comité international, l'Union parlementaire européenne, les partis socialistes (sic), l'Union interparlementaire..... un accord solide les groupant tous serait long et peut-être malaisé à réaliser.

b. Pour la raison précédente ainsi que pour la valeur officielle et pour l'efficacité de l'Assemblée, une intervention des gouvernements est certainement bien préférable, mais il semble qu'il ne soit pas possible d'obtenir une telle initiative dans un court délai, c'est lentement que les gouvernements se décideront à intervenir.

c. l'objection principale de M. Bevin étant la présence communiste, il semble que si, au premier stade l'initiative est limitée aux Cinq, il n'y aura pas de communistes désignés par l'un quelconque des cinq Parlements (il semble que ce soit surtout la position de M. Ramadier qui, d'une façon générale, apparaît préférer une première étape limitée au Cinq et a déjà développé ses arguments à ce sujet à M. Hopkinson).

d. une commission d'étude interparlementaire pour l'Assemblée européenne pourrait être officiellement désignée et les gouvernements ne seraient pas hostiles à faciliter l'emploi de cette méthode, car elle ne leur apparaîtra ni trop rapide, ni trop énergique.

3. La méthode à employer serait la suivante, selon les conseils de M. Ramadier, et conformément d'ailleurs à l'avis de M. Spaak :

a. préparer un mémorandum sur l'Assemblée européenne, très étudié, portant sur les points suivants :

- mode de désignation,

- attributions,

- ordre du jour de la première session.

b. en remettant ce mémorandum aux gouvernements (aux Cinq seulement suivant M. Ramadier) leur demander de bien vouloir prendre l'initiative pour que les cinq Parlements désignent une commission d'étude interparlementaire.

c. obtenir des Parlements, par une action préalable, qu'ils donnent à leurs délégations à cette commission d'étude, un mandat impératif suffisamment étendu quant à la compétence, et limité quant à la durée des travaux.